

SEANCE DU 27 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 20/12/2021 s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, AMIRAUT, PERRIGAULT, GALLWA, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, MINIER, SOUBISE, FOUCTEAU-ESPINASSE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: ANTOINE Caroline, AUBERTOT Cédric, LESCOP Giliane, GRENAT Brigitte
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 07 décembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2021/40 SIEIL - Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Marcilly-sur-Vienne sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, la collectivité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Marcilly-sur-Vienne dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Marcilly-sur-Vienne pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Marcilly-sur-Vienne, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Marcilly-sur-Vienne,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

2021/41 Mutualisation d'un point d'eau de défense incendie

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rilly-sur-Vienne a implanté une réserve incendie au lieu-dit Doucet. Cette réserve incendie est située sur un territoire contigu avec la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Les maires des deux communes, dans un souci d'efficacité et d'économie, mais aussi pour répondre aux besoins croissants de la population en matière de sécurité et de développement des territoires, ont souhaité mutualiser cet équipement.

La charge budgétaire des éléments constituant ce point d'eau incendie est répartie solidairement par moitié entre les deux communes aux conditions suivantes :

Travaux de la bâche incendie : 8 052.20 € HT

Subvention DETR : 3 063.66 € HT

Soit un montant total de : 4 988.54 € HT à répartir pour moitié en chaque commune 2 494.27€

Un titre de recette sera émis par la commune de Rilly-sur-Vienne à la commune de Marcilly-sur-Vienne. Une convention sera établie afin de définir les modalités techniques et financières des charges d'entretien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la charge budgétaire de 2 494.27 € pour la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation du point d'eau Incendie.

Informations

Cérémonie des voeux

Vu l'évolution de la pandémie, la cérémonie prévue samedi 15 janvier 2022 est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 27 DECEMBRE 2021 : liste des délibérations et tableau des visas

- 2021/40 SIEIL - Adhésion au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel
2021/41 Mutualisation d'un point d'eau de défense incendie

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAUT Gérard	
PERRIGAULT Marylène	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
AUBERTOT Cédric	<i>Absent excusé</i>
GALLWA Catherine	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	